

HUILES MOTEUR USAGEES

1 litre d'huile suffit à recouvrir une nappe d'eau de 1000 m² !!

Les entreprises sont responsables de leurs déchets et doivent veiller à ce que les huiles usagées ne provoquent aucune nuisance, ainsi :

⇒ Les huiles ne doivent pas être rejetées au réseau d'assainissement !



⇒ Les huiles doivent être stockées :



- dans des conteneurs propres (ne pas utiliser de bidons ayant contenu des produits dangereux)
- A l'abri des intempéries (elles ne doivent pas contenir plus de 5% d'eau)
- Sur un bac de rétention (pour éviter les rejets en cas de fuite) ou dans une cuve à double paroi

UNE COLLECTE GRATUITE

En France la collecte et le traitement des huiles usagées sont financés par une taxe prélevée sur la production et l'importation des huiles de base.

Tout détenteur peut bénéficier d'un service gratuit de collecte des huiles moteurs (si volume minimum de 600L) qui sont ensuite incinérées ou régénérées dans un centre spécialisé.

QUI COLLECTE ?

Des entreprises sont agréées par la préfecture pour le ramassage des huiles usagées. Elles doivent sur simple appel téléphonique du détenteur, et dans un délai de 15 jours, venir collecter tout lot d'huiles usagées supérieur à 600 litres.

En Limousin, les collecteurs agréés sont :

Nom	Adresse	Tel	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
S.R.R.H.U	40 Quai de Brazza - 33100 BORDEAUX	05 56 86 13 11	X	X	X
CHIMIREC DELVERT	ZI de la Viaube - 86130 JAUNAY-CLAN	05 49 52 10 43	X	X	X
Montmorillon Carburants	5 place du Maréchal Leclerc - 86500 MONTMORILLON	05 49 91 23 37		X	X

Pour de plus amples renseignements :

Contact Environnement :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat -

CS 71300 14, rue de Belfort 87060 LIMOGES Cédex

Tel : 05 55 79 45 02 - email : e.cesbron@crma-limousin.fr